

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RECLAMES — ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.	
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.					

Cahors, 4 Février.

Très curieuse est l'attitude de la Presse vis-à-vis du nouveau cabinet.

Les uns se plaignent, le plus grand nombre se trouve satisfait. Les impatients voudraient que la révision fût portée au Sénat.

C'est ce que refuse le ministère Freycinet, et il a raison.

Au fond, la très grande majorité des républicains, sont du même avis que le ministère. On s'était mal engagé sur le point de la révision, il n'y a pas de mal à se dégager ; au contraire.

Cela ne fait point l'affaire de MM. Lockroy et Granet, qui, malgré le vote de la gauche radicale et de l'extrême gauche, qui se sont prononcés contre l'interpellation dans la réunion de jeudi, veulent à tout prix interpellier le gouvernement sur l'ajournement de la révision constitutionnelle. Nous pensons que le ministère n'aura pas grand peine à montrer quelle est l'inanité de leurs plaintes. Il n'aura, d'autre part, qu'à développer le programme de réformes et de progrès que formule la Déclaration pour obtenir le très large assentiment de la Chambre. Voilà pour les bruyants.

Quant aux partisans trop zélés de l'ancien président du Conseil, à en juger par la *Revue républicaine française*, la note de ce côté nous semble aigre-douce.

Nous pensons et nous disons qu'ils ont tort. Il serait, en effet, très maladroit et d'un fort mauvais calcul de chercher à nuire au

nouveau ministère, qui se dispose en somme à réaliser une partie des réformes qui étaient dans le programme du cabinet précédent.

Nous pensons qu'aux yeux du pays, qui veut enfin des discussions d'affaires et qui trouve qu'on abuse un peu trop des questions politiques, la tactique serait dangereuse pour ceux qui le tenteraient, et comme la responsabilité pourrait en remonter jusqu'à M. Gambetta, il est certain qu'il s'empresserait de blâmer cette ligne de conduite.

Tout lui commande, au contraire, son patriotisme éclairé comme son avenir politique, à donner le généreux et utile exemple du devoir civique, en aidant à la marche du gouvernement vers les réformes économiques, et en combattant de toutes ses forces ceux qui voudraient entraver cette marche féconde.

Voilà le rôle vraiment grand que M. Gambetta se réserve, sans nul doute, et tous les amis maladroits qui pourraient bien l'amoinrir dans l'esprit public, en lui attribuant des pensées d'opposition systématique et de rancunes mesquines, doivent être promptement et hautement désavoués.

Rien ne les autorise, en effet, à mettre en doute la sincérité de M. Gambetta, qui a promis formellement son puissant concours à M. de Freycinet.

## Revue des Journaux

### LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

#### Le Siècle :

Sur le point délicat de la révision, le cabinet

moins profixe.

La procédure recommença donc. Le protocole qui venait d'être rédigé et dûment paraphé dut être complété, l'exécution du jugement, fixée au lendemain de bon matin... on était en train d'élever le gibet... dut être suspendue, ce à quoi M. le juge se décida, après de grandes difficultés et non sans avoir poussé force soupirs.

Il ne pouvait se dissimuler que dans les circonstances actuelles, la déposition du capitaine de Beuren devenait rigoureusement indispensable, bien que, suivant toutes probabilités, cette déposition ne dût modifier en rien l'issue de l'affaire.

Le même soir, on expédia au château de Beuren, au très noble seigneur Jean de Beuren, l'humble demande de vouloir bien se rendre le lendemain au tribunal de Trarbach, afin d'y déposer, suivant sa conscience, ce qu'il savait sur le crime de Montroyal.

L'invitation portait la signature des deux magistrats, et M. von der Leyen ajouta encore verbalement ses meilleurs compliments pour le jeune seigneur.

Le secrétaire du tribunal se rendit, le soir même, muni de la lettre scellée d'un immense cachet rouge, au château de Beuren, bien connu dans toute la contrée.

Les juges et les jurés se séparèrent sous le coup d'émotions diverses.

M. le juge avait mis un peu d'eau dans son vin ; il s'était même fait à l'idée de partager la présidence de la séance du lendemain, et par conséquent l'honneur de la journée, avec son

a conclu par une proposition d'ajournement. On appréciera ses raisons. Il est certain qu'il se trouve dans des conditions spéciales. Ceux de ses membres qui appartiennent à la Chambre ne se sont pas prononcés contre le précédent ministère dans le vote qui a entraîné sa chute ; ils ne sont donc pas engagés vis-à-vis de la commission des trente-trois ; les autres sont sénateurs, ce qui est tout dire. Sur ce terrain, en face des complications que le projet de la commission ne pouvait manquer de soulever, le nouveau cabinet se trouvait libre d'engagements et de mouvements ; il a profité de cette liberté. Peut-être y avait-il autre chose à faire, mais on ne saurait le blâmer du parti qu'il a pris.

#### La Paix :

L'attitude de M. Gambetta semble devoir être réservée, si l'on en juge par les commentaires assez peu bienveillants dont les journaux notoirement attachés à sa personne et à sa politique accompagnent la déclaration que le gouvernement a apportée à la tribune des deux Chambres.

#### L'Union républicaine :

On n'a pas voulu que M. Gambetta exécutât le programme réformiste, c'est fort regrettable par cette grande raison qu'il l'eût exécuté, mais il faut exiger que M. de Freycinet l'exécute et si M. de Freycinet ne veut pas ou ne peut pas, il faut s'adresser à d'autres.

Le seul droit que nous dénions à la Chambre c'est de ne pas faire les réformes exigées par l'opinion publique, c'est même de les ajourner.

#### La République française :

M. Gambetta reprend la direction politique de notre journal, qu'il avait abandonné le 5 février 1879.

#### La République française :

La République française demande pourquoi le Président de la République n'a pas choisi

RIVAL.

Celui-ci, de son côté, espérait bien mieux et il était très satisfait de la marche des événements : il comptait faire un petit coup de maître.

Mais il devait en arriver autrement qu'ils ne l'avaient pensé tous deux.

## IX

### LE CHATEAU DE BEUREN

Le nouveau seigneur de Beuren, muni des titres qu'il avait si heureusement conquis, était arrivé le même matin, par Malhern et Wehlen, à Bernkastel.

Le bac le conduisit à l'autre bord du fleuve et, après s'être arrêté un moment encore dans ce dernier bourg, il monta lentement les collines dans la direction du château des comtes de Beuren.

Le plateau qu'il avait atteint faisait encore partie, il est vrai, des collines de la Moselle ; mais le Hunsrueck allait commencer, bien que les montagnes ne fussent point encore aussi abruptes que le sont en général celles de la chaîne connue sous ce nom.

Wenz laissait marcher son cheval au pas et réfléchissait.

A mesure qu'il approchait du but final de ses pensées, ses réflexions devenaient de plus en plus sérieuses.

Il ne se sentait point encore en pleine sécurité ; il ne devait point se laisser aller à une tranquillité qui serait de la légèreté.

Ne pouvait-il point y avoir au château quel-

son cabinet tout entier dans la nouvelle majorité au lieu d'en prendre les dix onzième dans la minorité. Car ajoute-t-elle, au fond, c'est là dessus, c'est sur la formation étrangement irrégulière du cabinet que devait porter l'interpellation. Avec M. de Freycinet, la révision est écartée ; mais pourquoi a-t-on pris M. de Freycinet, et non M. Andrieux ? Il n'y a pas d'autre question.

#### Le National :

La politique du bon sens a fait son entrée au Parlement hier, vers trois heures, introduite par M. de Freycinet et ses collègues. L'honorable président du conseil a dit simplement des choses simples et sensées. Il a traduit en langage sobre et correct, les vœux secrets ou avoués de tous les bons citoyens. Très résolument, il a écarté par l'ajournement la sottise question de la révision et sollicité le concours de la Chambre pour faire sinon de grandes, du moins de bonnes réformes.

Il n'a point dit que la liberté était « une guitare » et n'a pas exigé pour se mettre au travail qu'on changeât au préalable tout l'outillage parlementaire. Cette modestie nous plaît chez des hommes de la valeur de M. de Freycinet et de ses collaborateurs. Elle nous repose un peu du fracas des matamores de la politique radicale, qui traînaient derrière eux leurs portefeuilles remplis de projets de lois comme ces militaires, bourreaux des crânes, traînent leur sabre et leur sabretache.

Bien que nous commencions à être un peu vieux pour tomber en pamoison devant une déclaration ministérielle, nous ne voulons pas nous défendre de la bonne impression que nous a causée le discours de M. de Freycinet. Nous sommes contents de savoir que c'est par la liberté que le nouveau cabinet va s'employer à résoudre les questions pendantes, et qu'il remplacera par des projets substantiels les viandes creuses dont les radicaux aiguisaient notre appétit, sans parvenir à le satisfaire ni même à le tromper.

#### La France :

Libre à la République française, devenue

que vieux serviteur ayant connu dans son jeune temps le véritable seigneur de Beuren ?

Cela même n'était-il point très probable ? et si vingt ans modifient beaucoup une physionomie, il reste toujours quelque chose de constant, d'invariable ; et les traits du capitaine et ceux de Wenz présentaient, nous le savons, des différences très sensibles.

Sans s'en douter, le bailli von der Leyen ne l'avait-il point déjà deviné ?

Le capitaine avait une figure régulière, d'une beauté virile ; lui, Wenz, au contraire, ne laissait pas que de se rendre compte de sa figure osseuse et presque repoussante, de son regard sombre et vulgaire.

Il devait donc s'attendre à soulever des commentaires gênants, des questions indiscrètes, des comparaisons compromettantes.

Mais, d'une part, il comptait sur sa bonne fortune, qui l'avait suivi jusqu'alors dans les plus sombres sentiers du crime, et de plus il était fermement résolu, au cas où pareille chose se présenterait, à payer d'impudence et à se débarrasser, par tous les moyens, de ceux qui voudraient se jeter à l'encontre de ses plans.

Comme conclusion il se dit :

— Enfin je suis le capitaine de Beuren !... J'ai en main les preuves pour l'attester, et si je n'en doute point moi-même, personne, certes, ne songera à en douter... ou alors... malheur à celui-là !

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(34) du 2 Février 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Il se rendit donc à la nécessité, comptant bien tenir bientôt en main les fils de toute l'affaire et réussir, par conséquent, à évincer à peu près complètement son odieux rival.

Le tribunal était toujours assemblé, attendant l'arrivée du juge, M. Pancratius Zumpt.

Devant le siège de celui-ci étaient étendues sur une table les pièces à conviction : le vieux manteau taché de sang, la poire à poudre encore pleine ; quant au pauvre Jost, il n'était plus là, il venait d'être réintégré dans la tour jusqu'au moment où la petite cloche de la chapelle devait lui sonner son heure fatale.

Le nouveau témoin fut invité à parler, tandis que le cheval était placé devant la porte, demeurée ouverte, afin qu'il fût visible à tout le tribunal.

Le bailli, jurisconsulte loquace, comme nous l'avons déjà vu, commenta cette déposition de telle sorte, qu'une réplique de M. Pancratius Zumpt devint indispensable ; il se montra non moins savant en matière de droit et fut non

désormais le brûlot que M. Gambetta lancera de ses mains contre les flancs du cabinet, libre au moniteur de l'autoritarisme de déclarer que les promesses faites par M. de Freycinet, d'user du pouvoir pour et par la liberté, sont des lieux communs. Au-dessus des programmes et des promesses, il y a les procédés de gouvernement, il y a le tempérament des gouvernants. C'est ce qu'a fait ressortir implicitement M. Gatineau quand il a dit, dans la réunion de la gauche radicale :

« L'ancien cabinet voulait imposer sa volonté à la Chambre; maintenant nous avons un cabinet qui écoute la volonté du Parlement. C'est là le point essentiel, et si les idées des ministres ne répondent pas exactement aux désirs de nous tous, nous devons cependant considérer leur avènement comme un progrès et nous en montrer satisfaits. »

**Le Journal des Débats :**

Ajournement de la révision, peu de politique pure, beaucoup de politique pratique, tel est en trois mots le programme du nouveau cabinet. Ce programme, M. de Freycinet l'a exposé à la Chambre, dans un document un peu gris, que la majorité a accueilli sans enthousiasme bruyant mais avec une réelle sympathie. Elle a fait au président du conseil un succès modeste, mais un succès, que nous appellerions volontiers un succès d'estime.

**Le Parlement :**

La déclaration ministérielle ne pourra que confirmer la première et favorable impression produite par la composition du nouveau ministère. Le ton et l'esprit en sont excellents. Point de déclamations et de pompeuses promesses, une simple énumération de réformes pratiques et de questions intéressantes, un appel fait à la bonne volonté et à l'union des Chambres, c'était bien le langage qui convenait à un cabinet formé dans de pareilles circonstances, animé de la volonté d'écarter les questions irritantes et de se mettre résolument au travail. Nous sommes guéris des grands ministères, et nous savons ce qu'ils valent. Il nous faut un ministère utile, et nous l'aurons, si M. de Freycinet et ses collègues continuent comme ils viennent de débiter.

**Parmi les feuilles anglaises, nous citerons le Daily News :**

Si nous sommes, dit-il, pour avoir en Egypte une action commune avec la France, nous aimons beaucoup mieux une alliance avec la France de M. de Freycinet qu'avec la France de M. Gambetta. Le ton de la note collective, en admettant que la substance en soit justifiable, portait l'impression du caractère aventureux et dictatorial de l'ex-premier ministre. Il est probable que, s'il était resté au pouvoir, l'Angleterre aurait eu à choisir entre ces deux alternatives : être entraînée par lui dans des aventures contestables ou séparer brusquement son action de celle de la France, au risque de voir compromise la bonne intelligence entre les deux pays.

**La Presse de Vienne se montre très sympathique au nouveau cabinet français :**

La formation du ministère Freycinet-Say-Ferry, dit ce journal, est la solution la plus favorable qu'on pût imaginer de la crise actuelle. Le nouveau gouvernement compte parmi ses membres deux anciens ministres-présidents renversés par M. Gambetta, et M. Léon Say était membre des premiers cabinets républicains qui ont succédé au gouvernement de combat, et que l'opposition a renversés les uns après les autres. La situation européenne explique pourquoi l'étranger a accueilli avec satisfaction le changement survenu en France. Sous le cabinet Freycinet, la France renonce à toute aventure à l'extérieur et à l'intérieur. La mission du nouveau gouvernement consiste avant tout à rassurer les esprits, et on le sait capable de remplir sa tâche.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 2 février.

M. de Guilloutet dépose une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de 22 membres pour étudier un projet de législation sur la voirie départementale et communale.

M. Andrieux dépose une proposition de loi relative à la liquidation des dettes des agents de change de Lyon. (Bruit.) Il ne s'agit que d'une loi de procédure et non d'un engagement quelconque à prendre par l'Etat. L'orateur donne lecture des articles de sa proposition.

Sur la demande de M. Gatineau, et après quelques mots de M. Léon Say qui fait remarquer que l'intervention de l'Etat en une pareille matière est une question très délicate, et que le rôle du gou-

vernement doit être négatif, la question préalable est mise aux voix et adoptée.

M. Salis à la parole pour adresser une question à M. le garde des sceaux, à la suite des événements qui se sont produits aux Bourses de Paris et de Lyon et de l'émotion légitime qui en est résultée.

L'orateur se proposait de demander quelles mesures seraient prises contre les agents de change et les spéculateurs; mais il vient d'apprendre que des arrestations ont été faites et que des poursuites seront intentées contre la banque catholique l'Union générale (applaudissements) et il se borne à demander à M. le garde des sceaux si, en effet, l'enquête est commencée et si elle comprendra le parquet des agents de change.

M. Humbert, garde des sceaux, répond que la justice s'était déjà préoccupée de la situation de l'Union générale. Des mesures d'instruction ont été requises et des mandats d'amener ont été décernés contre le directeur et contre le président du conseil d'administration de l'Union générale. Ces mandats ont été mis à exécution et la justice suivra son cours.

D'autre part le tribunal de commerce a prononcé la mise en faillite de cette société. Quant à l'extension des poursuites aux membres du conseil de surveillance, c'est à la justice qu'il appartiendra de statuer, et elle le fera, on peut en être sûr, avec toute l'impartialité et toute l'indépendance qu'on a le droit d'en attendre. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que le parquet de Paris n'est pas dans la même situation que celui de Lyon.

En ce qui concerne la loi de 1867, il y aura lieu d'étudier les réformes à y introduire, notamment pour empêcher les compagnies de spéculer sur leurs propres actions. (Applaudissements.)

M. Salis prend acte de ces déclarations et exprime l'espoir que la justice sera égale pour tous, pour les grands comme pour les petits.

M. le ministre des finances dit que le parquet de Paris a pris des mesures pour que tous les créanciers soient intégralement payés, sans être sûr que tous les débiteurs rempliraient leurs engagements. Il y a eu là des efforts dont il faut tenir compte à la compagnie des agents de change, quels qu'aient pu être les torts de quelques-uns d'entre eux. (Applaudissements.)

La Chambre prend en considération la proposition de M. Fleury ayant pour objet de donner des encouragements à l'agriculture.

La prochaine séance est fixée à lundi prochain.

**SÉNAT**

Séance du 2 février.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du président du Sénat, en remplacement de M. Léon Say.

Nombre de votants.....	233
Bulletins blancs ou nuls.....	58
Suffrages exprimés.....	175
Majorité absolue.....	38
M. le Royer.....	168
Voix diverses.....	7

M. Le Royer est proclamé président du Sénat pour 1882. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'expédition de Tunisie (février et mars 1882), est adopté par 208 voix contre 2.

M. Testelin déclare que la commission des chemins de fer, dont il est le président, croit devoir, en raison du renouvellement du tiers du Sénat, donner sa démission.

Il sera statué dans la prochaine séance qui est fixée à samedi prochain.

**Informations**

Une lettre émanée de Vienne et publiée dans le Daily News, sous la date du 31 janvier, a causé un émoi profond à Londres et à Paris. Elle est ainsi conçue :

« Les nouvelles suivantes ne pourraient vous être envoyées par le télégraphe, parce que les autorités ne les laisseraient pas passer, mais il n'est pas douteux que l'armée entière ne soit en voie de mobilisation. Tous les régiments qui se trouvent à Vienne sont prêts à marcher au premier avis. D'énormes trains de vivres sont dirigés vers les centres d'approvisionnement. Aucun officier ne doute que l'insurrection n'ait été accueillie comme un prétexte pour envoyer l'armée vers le Sud.

» L'Italie, de son côté, se prépare à la guerre et, en raison des nouvelles que son gouvernement a reçues de Vienne et de Berlin, elle serait disposée à prendre l'initiative d'une déclaration d'hostilités à l'égard de l'Autriche. Il paraît que la visite du roi d'Italie avait pour but déterminé d'obtenir de l'Autriche certaines parties du territoire, et que, ce but n'ayant pas été atteint, les Italiens ont fait des préparatifs pour les prendre par la force. »

Il y a dans ces assertions une exagération

évidente; mais la réalité du mouvement militaire du côté de l'Autriche et de l'Allemagne, d'une part, et, d'autre part, du côté de l'Italie, ne semble pas contestable.

Le nouveau ministre de la Marine a annoncé hier au conseil des ministres qu'il était obligé, pour le bien du service, de proposer à bref délai l'annulation de certaines mesures prises par son prédécesseur.

M. Léon Say va rappeler au ministère des finances plusieurs fonctionnaires qui en ont été éloignés par M. Magnin et par M. Allain-Targé

Il paraît que grande a été la déception de M. Jules Ferry en trouvant son ministère tout désorganisé.

Les fidèles qu'il y avait laissés n'y étaient plus, et les figures nouvelles qu'il y a trouvées ne lui plaisent guère.

Un remaniement général va être opéré cette semaine pour rétablir les choses comme avant l'arrivée de M. Paul Bert.

M. Martin Feuillée, ancien sous-secrétaire d'Etat à la justice, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet sur la réforme de la magistrature.

M. Andrieux ne fera pas, ainsi qu'on l'a dit, une interpellation sur les derniers événements financiers des places de Paris et de Lyon.

Le député du Rhône déposera, dans la séance de ce jour, un projet de loi de procédure financière qui permettra de liquider, dans le plus bref délai possible et à peu de frais, la situation de la place de Lyon.

Les liquidateurs nommés à cet effet, auront pour mission de faire le départ entre les créances sérieuses et celles qui sont le résultat de la spéculation pure.

Une circulaire diplomatique aux représentants de la France à l'étranger va être prochainement publiée.

Elle témoigne des intentions pacifiques du nouveau gouvernement, en même temps que de son désir de dénouer les incidents extérieurs dont les précédents cabinets ont laissé la solution en suspens.

A ce propos, on dit que l'avènement de M. de Freycinet aux affaires étrangères contribuera à faciliter le règlement de la question tunisienne.

Le gouvernement beylical n'a pas oublié, en effet, que M. de Freycinet se montra autrefois plutôt opposé que favorable à l'expédition entreprise sur les conseils de M. Roustan.

**Le testament du maréchal Baragay d'Hilliers.**

Tout le monde a connu le maréchal Baragay-d'Hilliers, qui, bien que manchot, manœuvrait encore un cheval avec tant de force et d'adresse à près de 80 ans. Le 6 juin 1878, il s'éteignait à Amélie-les-Bains, et sa dernière pensée était pour l'armée. Par testament olographe en date du 27 juin 1878, il instituait pour légataire universel son neveu, M. le comte Damremont, à la charge de divers legs particuliers et notamment d'une disposition importante contenue dans l'article 15 et rédigée littéralement dans les termes suivants :

15. — Je lègue à l'armée 20 mille livres de rente qui, chaque année, seront réparties : 10 mille francs aux officiers blessés ou nécessiteux, et 10 mille francs aux sous-officiers et soldats dans les mêmes conditions sans que jamais les officiers, sous-officiers et soldats puissent en jouir deux années consécutives. Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs qui devra être réparti par une commission dont je le prie de donner la présidence à M. le colonel Hepp, mon ancien aide-de-camp. Les droits afférents à ce legs seront à la charge du ministre de la guerre.

Cette clause a donné lieu à certaines difficultés. Le ministre de la guerre a soutenu : 1° Que M. de Damremont devait lui faire délivrance dans la huitaine, d'une inscription de 20.000 fr. de rente 3 0/0 sur l'Etat français ; 2° que M. de Damremont ne pouvait racheter cette rente que par le versement d'une somme suffisante pour permettre, au jour du rachat, l'acquisition d'une rente de 20.000 fr. De son

côté, M. de Damremont prétend : 1° Que le testament ne lui impose pas l'obligation de faire délivrance d'une inscription. Il s'engage à verser annuellement, jusqu'au rachat, une somme de 20.000 fr. et il offre des garanties hypothécaires que le ministre avait d'abord acceptées ; 2° qu'il peut exercer le rachat de la rente en capitalisant au denier 20 et, en versant un capital de 400.000 fr. Telle sont les questions que le tribunal de la Seine devra examiner et interpréter. Le tribunal, après avoir entendu hier l'avocat du demandeur, a remis à huitaine pour la continuation des débats.

**ENCORE UNE QUI CROULE**

M. Bontoux, président, et M. Feder, directeur de la société l'Union générale, ont été mis en état d'arrestation jeudi. Voici comment a été opérée cette double arrestation.

Jeudi, M. Humbert, ministre de la justice, adressa au parquet l'ordre de faire arrêter MM. Bontoux et Feder. Le procureur général chargea de cette affaire M. Feray, juge d'instruction, et celui-ci s'adjoignit M. Macé. Monj d'une commission rogatoire, le chef de la sûreté se rendit, à sept heures, au siège de l'Union.

Les administrateurs étaient en conseil. M. Macé fut introduit. Il donna aux intéressés communication de l'ordre dont il était porteur. MM. Bontoux et Feder ne firent aucune objection et se déclarèrent prêts à suivre M. Macé. En rentrant, le chef de la sûreté avait donné l'ordre à six agents qui l'avaient accompagné, de faire avancer un fiacre. MM. Bontoux et Feder monterent dans la voiture et furent conduits chez M. Feray, qui leur fit subir un premier interrogatoire. MM. Bontoux et Feray ont été consignés pendant la nuit au cabinet de la sûreté. Ce matin ils ont subi un second interrogatoire.

La faillite de la société de l'Union générale a été déclarée d'office vendredi matin par le tribunal de commerce. M. Hurtleu nommé syndic de la faillite, est entré immédiatement en fonctions, il s'est rendu rue d'Antin, a mis les scellés, arrêté les écritures et procédé à la vérification de la caisse.

MM. Bontoux et Feder ont été interrogés ce matin par le juge d'instruction, M. Feray.

Ils ont offert une caution considérable.

Cette faveur leur a été refusée. Ils sont maintenus en état d'arrestation et seront vraisemblablement conduits à Mazas.

**Chronique locale**

ET FAITS DIVERS.

MAIRIE DE CAHORS

Le 3 février courant, M. le directeur de la Banque de France à Cahors, a adressé à M. le maire de la ville, une somme de 100 fr., que le Conseil général de la Banque de France a votée pour le bureau de bienfaisance.

CHASSE AU SANGLIER.

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 16 juin 1881, la vente et le colportage des sangliers tués comme animaux nuisibles sont autorisés en tout temps sans qu'il soit nécessaire de se pourvoir d'un certificat de provenance ni d'une autorisation de transport. Cette tolérance doit être généralisée pour éviter la reproduction des difficultés qui ont été soulevées à l'occasion du transport de ces animaux par le chemin de fer de l'Est.

Le 1er février, à dix heures, on a procédé publiquement au Palais de l'Industrie, à Paris, sous la présidence d'un conseiller de préfecture, à la désignation par un seul et même tirage des obligations municipales remboursables en mars 1882, soit de l'emprunt de 1855, soit de l'emprunt de 1860.

Les quinze premiers numéros dans chacune des trois séries donnent droit aux lots ci-après :

N° 31,715, 10,000 francs. Les quatre numéros suivants, chacun à 10,000 francs : 5,055, 145,076, 101,187, 149,063.

Les dix numéros suivants, chacun à 1,000 francs : 46,148, 139,301, 113,413, 109,740

123,434, 130,053, 142,992, 35,258, 109,307, 78,452.

SAISI PAR UNE LIONNE.

Un directeur de ménagerie exhibait ses animaux à Prècy-sous-Thil (Côte-d'Or).

Tout à coup les spectateurs sont glacés d'effroi à la vue d'une lionne soulevant et attirant à elle un petit garçon...

Le courageux gendarme n'hésite pas; au mépris du danger qu'il va courir, il introduit son bras dans la cage...

GRAND MATH DE BILLARD.

Mercredi soir, Slosson a repris un avantage marqué sur Vignaux. Il a fait deux superbes séries; une de 344 et l'autre de 398.

Voici l'état des coups d'hier:

Vignaux. — 66 — 27 — 223 — 2 — 9 — 14 — 47 — 2 — 13 — 76 — 1 — 11 — 5

Slosson. — 344 — 2 — 1 — 0 — 7 — 22 — 1 — 4 — 398 — 168 — 1 — 19 — 25

La situation des deux partenaires est donc celle-ci: Vignaux n'a fait hier que 495 points qui, ajoutés aux 1,200 qu'il a faits dans les deux premières séances, donne le total de 1,695 points.

Slosson a fait hier 992 points qui, ajoutés aux 808 points qu'il avait déjà faits, donne le total de 1,800 points.

Voici le résultat de la quatrième séance:

Vignaux: 0 — 22 — 40 — 304 — 11 — 8 — 4 — Total: 389.

Slosson: 46 — 0 — 5 — 2 — 25 — 29 — 317 — 176.

C'est M. Slosson qui commence, ce soir vendredi, la dernière partie de ce grand match, avec les billes placées en séries américaine.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du Dimanche 5 février 1882. L'ASSOMMOIR

Drame en 5 actes et 8 tableaux.

On nous assure que des artistes, nouvellement engagés pour tenir les premiers rôles, vont très prochainement compléter la troupe de M. Pilo.

Revue Agricole

Les délégués des sociétés départementales d'agriculture, dans leur récente réunion, ont classé les questions destinées à être examinées à la session générale qui doit s'ouvrir bientôt.

Le mal est d'une telle évidence que les divers cabinets qui se sont succédé au pouvoir ont inscrit le dégrèvement dans leurs programmes, sans réussir jamais à l'appliquer en réalité.

marquable travail qui date de quelques mois, il a démontré péremptoirement, d'abord que la diminution des impôts qui pèsent sur l'agriculture est absolument nécessaire...

Nous avons la confiance que M. Léon Say aura à cœur, maintenant qu'il est au pouvoir, de poursuivre l'application de ses idées sur le dégrèvement de l'impôt foncier.

M. de Mahy a succédé à M. Devès comme ministre de l'agriculture. On a pu penser un moment pendant la formation du cabinet, que l'agriculture et le commerce allaient être de nouveau réunis.

Deux nouveaux points d'attaque du phylloxéra viennent d'être découverts, l'un dans l'arrondissement d'Espalion, l'autre dans celui de Châtelleraut.

Le gouvernement italien a créé une grande pépinière de vignes américaines dans l'île de Monte-Cristo, dont le nom éveillera des souvenirs littéraires chez plus d'un de nos lecteurs.

C....

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 k. — Blé, 31, 25. — Seigle, 20, 75. — Orge, 20, 25. — Avoine, 21, 00.

Vins. — Légère reprise sur les marchés du Midi.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.

Bœufs — de 1.14 à 1.65, suivant la qualité. Vaches — 0.98 — 1.52 — Taureaux — 1.04 — 1.30 — Veaux — 1.76 — 2.30 — Moutons — 1.80 — 2.16 — Porcs gras — 1.42 — 1.50

FOIRE DE CAHORS DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

485 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, plusieurs paires ont été vendues à des prix variant de 550 fr. à 1000. Les gras destinés à la boucherie formaient deux catégories.

1560 moutons ou brebis maigres vendus de 15 à 45 fr. pièce; les gras se sont vendus de 55 à 70 cent. le kilog., poids vif.

165 porcs gras vendus 57 à 65 fr. le quintal de 50 kilog., 265 jeunes se sont vendus de 25 à 70 fr. la pièce suivant leur grosseur.

38 chevaux, 27 mulets, 15 ânes. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

Mis en vente Vendus Prix moyen. Blé 445 hec. 320 hec. 24'60 l'hec. Maïs 220 — 180 — 17,76

Le blé est en baisse de 0,25 cent. par hectol. le maïs est en baisse de 0.21 cent. sur le marché précédent.

Dernières Nouvelles

Marseille, 2 février.

M. Gambetta, accompagné de M. Schourer-Kestner, sénateur, et de M. Arnaud de l'Ariège, son secrétaire, est arrivé à Marseille par le train de 10 heures 40.

Paris, 3 février.

C'est lundi, que viendra l'interpellation de MM. Granet et Lockroy. Elle sera discutée immédiatement et toutes les nouvelles que vous avez reçues au sujet des dispositions de la majorité vous disent assez quel sort l'attend.

C'est là toute la moralité de l'interpellation.

Paris, 3 février.

M. Grévy s'est engagé auprès de MM. Laisant, député de la Loire-Inférieure, Colombel, maire de Nantes, Normand, Girard-Mangin et Cony, à faire un voyage dans l'Ouest et notamment à se rendre à Nantes dans le courant de cette année.

M. de Courcel partira pour Berlin au commencement de la semaine prochaine.

Le traité de commerce franco-espagnol va être signé dans quelques jours. L'ensemble en a été approuvé ce matin, et il n'y a plus à régler que quelques questions de détail.

L'Officiel annonce la nomination de M. Durieux comme sous-secrétaire au ministère de l'instruction publique, et de M. Mantz, directeur-général des beaux-arts.

Treize collèges électoraux vacants sont convoqués pour le 26 février.

Bourse de Paris.

Cours du 4 février.

Rente 3 p. % 82.75 — 3 p. % amortissable 82.50 — 3 p. % amort. nouveau 00.00 — 4 1/2 p. % 113.40 — 5 p. % 115.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 février 1882.

Le 2 janvier, les cours de compensation avaient été fixés à 84.10 sur le 3 0/0, à 84.80 sur l'amortissable, à 114 sur le 5 0/0; hier, ils ont été de 81 sur les deux 3 0/0 et de 113.50 sur le 5 0/0.

La liquidation des rentes s'est faite dans des conditions inespérées; le report a été en fléchissant du début à la fin de la Bourse sur le 3 0/0, il s'est même transformé en un dépôt de 30 centimes.

La Banque de France et le Crédit foncier ont suivi nos rentes dans leur mouvement de reprise, les autres institutions de crédit sont restées hésitantes.

Les Chemins de fer français étaient demandés. Le Suez a regagné 50 francs. L'Italien est resté faible, les valeurs ottomanes et égyptiennes sont mieux tenues.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 1100<sup>e</sup> livraison (4 février 1882).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 479<sup>e</sup> livraison (4 février 1882).

ST-NICOLAS. 3<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 11, 9 février 1882. — Histoire des Mois (Mélodie Tallandier).

LA NOUVELLE REVUE, Paris, 23, boulevard Poissonnière. — Sommaire de la livraison du 1<sup>er</sup> février 1882.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 objets colorés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 41 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fécamp, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS 20 Ans de Succès

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze. Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois, du 1<sup>er</sup> au 8. Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

vendre tout à et entièrement ce est absolu raison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

# Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter. Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

### APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.	Velours soie noir uni, larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25,
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 <sup>m</sup> 10 et 1 <sup>m</sup> 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg. 0 <sup>m</sup> 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melton pour robes, larg. 1 <sup>m</sup> 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 <sup>m</sup> 57, valeur 9 fr à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.
Mollet unis et rayés, pur laine, larg. 1 <sup>m</sup> 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.		Un lot de services blancs, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 <sup>m</sup> 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 <sup>m</sup> 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.		Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 <sup>m</sup> 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
Id. id. id. larg. 0 <sup>m</sup> 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 <sup>m</sup> 57, valeur 8 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de lapis d'appartements et d'églises, depuis 1 fr. à 10 fr. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 <sup>m</sup> 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 <sup>m</sup> 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

**SPÉCIALITÉ** de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

# A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LOU MORTYRE

DE

## SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal

prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

**ZENOBIE**  
20 ANS DE SUCCÈS  
DE DÉPÊCHES  
DE LA  
SEULE PARFAITE  
POUR RÉTABLIR  
LA COULEUR  
DES CHEVEUX  
ultra  
non  
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

**DRAGÉES DIGESTIVES**  
du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation  
Gastrites Vomissements  
Gastralgies Pesanteurs  
Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
de  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de L'ABBAYE DE SOULAC (Gironde)

2 Médailles d'Or, Bruxelles 1889, sur plus hautes récompenses

EN VENTE PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD  
EN L'AN 1373 42, rue Pâle, boîte 24  
Phon: 2.4.38 fr. — Pontre, boîte: 4.25 & 2. Pâle, boîte: 24

Xe fondée en 1897 — Pontre, boîte: 4.25 & 2. Pâle, boîte: 24

Xe fondée en 1897 — Pontre, boîte: 4.25 & 2. Pâle, boîte: 24

Se trouve dans toutes les pharmacies, chez M. BIEL, roi. Pontre, nord

**CABINET DENTAIRE**

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance; donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytout.

## PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

### VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

## BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	23 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saza-Laintre.

## Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.

Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique, etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUREL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 fr. 30 par la poste.

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régi. du 18 juin 1831. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.